

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 135 (1990)
Heft: 4

Artikel: Présence des Suisses à la légion étrangère : la création de la légion étrangère
Autor: Quartier, Vincent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présence des Suisses à la Légion étrangère

La création de la Légion étrangère

par l'adjudant sous-officier Vincent Quartier

La France a, depuis fort longtemps, employé de nombreux contingents étrangers pour ses innombrables campagnes militaires: la Garde Ecossaise, le Royal anglais, les Lanciers polonais, les Gardes suisses. A mon modeste avis, la Légion étrangère française, créée en 1831, est la résultante moderne de cette longue tradition. De nombreux Suisses, particulièrement des sous-officiers, constitueront, lors de sa fondation, l'ossature de ce célèbre corps. Nous allons donc suivre les événements qui amenèrent la France à mettre à son service, et ce depuis plus de 155 ans, des soldats de métier étrangers. Tous les détails de cet article traitant des frères Stoffel, d'Arbon, ont été gracieusement mis à ma disposition par M. Willy Schädler, historien, qui poursuit depuis de nombreuses années des recherches sur les bourgeois de cette ville. Je tiens à le remercier chaleureusement pour cet apport important dans cette recherche historique sur la présence des Suisses à la Légion étrangère.

C'est le 1^{er} août 1792 qu'apparaît semble-t-il pour la première fois dans l'histoire de France la dénomination de «Légion étrangère». Un décret de cette époque parle, en effet, de la constitution d'un corps de troupe dans lequel ne seraient admis que des

étrangers, et qui porterait le nom de «Légion franche étrangère»¹. Mais l'histoire de l'actuelle Légion est étroitement liée, comme nous allons le voir, avec celle de l'Algérie; en effet, Louis-Philippe, signataire du décret réglant les modalités de la création de «la» Légion étrangère, avait hérité de son prédécesseur, Charles X, l'embryon de colonisation de l'Afrique du Nord.

En 1827, alors que ce dernier règne depuis 3 ans, un incident tragi-comique va déclencher le processus de conquête de l'Algérie d'abord, puis de l'Afrique du Nord par la France: le dey d'Alger, Hussein-Bey, va frapper le consul de France, M. Deval, avec le manche de son chasse-mouche au cours d'une audience concernant deux Juifs qui lui devaient de l'argent. Le dey refusant de s'excuser, Charles X décide alors un blocus des côtes algériennes par la marine française. Lors de cette opération, deux navires de cette flotte vont s'échouer sur des hauts-fonds et leurs équipages seront massacrés par les Arabes. L'incident est cette fois trop grave et Charles X ordonne un débarquement en force. Le 14 juin 1830, le général de Bour-

¹ Décret du 1^{er} août 1792, de l'Assemblée nationale.

mont aborde la côte algérienne, sur la presqu'île de Sidi-Ferruch, à la tête de 41 000 hommes. Après trois combats importants, Staouëli, Sidi-Khalef et Fort-l'Empereur, le dey d'Alger capitule finalement, le 5 juillet 1830; la première phase de la conquête était terminée. Mais à Paris la révolte gronde; la capitale est aux mains des révolutionnaires de Juillet. Trois cents Suisses se font à nouveau massacrer pour ne pas faillir à leur serment, et, le 2 août de cette même année, Charles X abdique, cédant sa place au duc d'Orléans, qui est proclamé roi sous le nom de Louis-Philippe. C'est la monarchie bourgeoise!

En Algérie, cependant, les troupes françaises sont harcelées par de nombreuses tribus de l'intérieur. Il devient urgent de renforcer les effectifs présents sur le terrain et, partant de l'idée que de nombreux anciens soldats de l'Empire sont au chômage dans cette Europe de l'époque, en pleine convulsion, Louis-Philippe décide de créer une Légion étrangère qui formera ainsi un renfort important pour l'Afrique du Nord. C'est le 9 mars 1831 que le nouveau souverain des Français signera ce décret, daté du 10, dont voici le texte intégral:

Ordonnance du Roi

relative à la création de la Légion étrangère.
Paris, le 10 mars 1831.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut!

Vu la loi du 9 mars 1831,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er} – Il sera formé une légion composée d'étrangers. Cette légion prendra la dénomination de légion étrangère.

Art. 2 – Les Bataillons de la Légion étrangère auront la même formation que les Bataillons d'infanterie de ligne française excepté qu'ils n'auront point de compagnie d'élite. Chaque compagnie sera, autant que possible, composée d'hommes de la même nation et parlant la même langue.

Art. 3 – Pour la solde, les masses et son administration, la Légion étrangère sera assimilée aux Régiments français.

L'uniforme sera bleu, avec le simple passepoil garance, et le pantalon de même couleur; les boutons seront jaunes et porteront les mots: Légion étrangère.

Art. 4 – Tout étranger qui voudra faire partie de la Légion étrangère ne pourra y être admis qu'après avoir contracté, devant un sous-intendant militaire, un engagement volontaire.

Art. 5 – La durée de l'engagement sera de trois ans au moins et de cinq ans au plus.

Art. 6 – Pour être reçus à s'engager, les étrangers devront n'avoir pas plus de quarante ans, et avoir au moins dix-huit ans accomplis, et la taille de 1 m 55.

Ils devront en outre être porteurs:

1. de leur acte de naissance ou toute autre pièce équivalente.
2. d'un certificat de bonne vie et mœurs.
3. d'un certificat d'acceptation de l'autorité militaire constatant qu'ils ont les qualités requises pour faire un bon service.

Art. 7 – En l'absence des deux premières pièces indiquées à l'article précédent, l'étranger sera envoyé devant l'officier général commandant qui décidera si l'engagement peut être reçu.

Art. 8 – Les militaires faisant partie de la Légion étrangère se pourront rengager pour deux ans au moins et pour cinq ans au plus. Les rengagements ne donneront droit à une haute paie qu'autant que les militaires auront accompli cinq ans de service.



Légionnaire (1832-1835) - Par P. Benigni

Art. 9 – Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Signé: Louis-Philippe

Par le Roi:

Le Ministre Secrétaire d'Etat à la guerre.

Signé: Maréchal, duc de Dalmatie.

Ainsi, sur le papier du moins, la Légion Etrangère était née! Mais sa petite enfance sera pénible. Les premiers engagés seront rassemblés à Langres, en Haute-Marne, et c'est un ancien officier des campagnes napoléoniennes, le chef de bataillon Sicco, qui en commande le dépôt. Ces futurs légionnaires viennent de tous les horizons européens: chômeurs, révolutionnaires, déserteurs, anciens soldats de l'Empire et aventuriers de tous bords, qui pensent trouver le pays de Cocagne en Afrique du Nord. Cette première Légion étrangère comprend cinq bataillons qui regroupent approximativement ses hommes par nationalités; ainsi les Suisses et les Allemands appartiennent aux 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons, les Espagnols au 4^e et les Italiens au 5^e. En mai 1831, le colonel-baron Christoph Stoffel d'Arbon reçoit le commandement de ce nouveau corps. C'est un vieux routinier du métier des armes; il impose une discipline de fer à ses troupes et va, de ce fait, éliminer progressivement les éléments douteux de son contingent. Il faut dire qu'il sera épaulé solidement par des officiers et des sous-officiers vétérans des guerres de l'Empire, car dès sa prise de commandement, quel-

ques sous-officiers seront promus sous-lieutenants et des officiers des régiments suisses de la Restauration vont encadrer les bataillons germanophones. Nous allons suivre maintenant la vie peu commune de ce premier patron de la Légion étrangère.

Christoph Anton Stoffel (1780-1842)

Les deux frères Stoffel, dont nous allons suivre ci-dessous les pérégrinations, sont de cette race de soldats de métier qui furent nombreux, durant cette période de l'histoire de l'Europe, à subir les courants et les contre-courants des changements de régimes fort fréquents.

Il ne devait pas être facile à l'époque de servir un pays dont le chef ou le souverain changeait si souvent, en conservant son honneur intact; la vie des frères Stoffel en est un exemple frappant!

La famille Stoffel est originaire d'Arbon, dans le canton de Thurgovie. Le père de Christoph, futur colonel de la Légion, est né le 7 juillet 1741. A 17 ans, il entre comme cadet dans le régiment de Saint-Gall, employé au service de l'Espagne. Il devient sous-lieutenant, puis lieutenant et se marie, en 1779, avec M^{lle} Antonia Dominga de Massip. De cette union naîtront deux garçons: Christoph Anton, en 1780, et Augustin Eugen, en 1781. Tel père, tels fils: Christoph entre comme cadet au même régiment que son père, en 1792, suivi, une année plus tard, par son frère Augustin. Ils deviendront

lieutenants la même année, en 1798. Après le décès de son père, Christoph, que la monotonie du service en Espagne commence à lasser, demande son congé et sollicite un poste d'officier au service de la France. Il est engagé, avec le grade de capitaine, au 3^e régiment suisse du colonel Louis de May et obtient le commandement d'une compagnie de voltigeurs cantonnée à Lille. Il deviendra ensuite adjoint à l'état-major du maréchal Murat et passera chef de bataillon au 120^e régiment d'infanterie, le 13 novembre 1808. L'année suivante, il est décoré de la Légion d'honneur et fonctionne à l'état-major du maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, qui le prend sous sa protection. Ce sera ensuite la bataille d'Essling, où Stoffel verra son cheval tué sous lui, puis la victoire de Wagram à la suite de laquelle le commandant Stoffel est nommé chevalier de l'Empire. En 1810, Stoffel se trouve à l'état-major du maréchal Masséna, qui doit bouter les Anglais de Wellington hors du Portugal. Lors de cette campagne, Christoph est blessé de quatre coups de lance et les Anglais le font prisonnier, le 11 avril 1811. Peu avant, il devenait officier de la Légion d'honneur. Sa captivité va durer environ huit mois. Dès sa libération, il rejoint les troupes de l'empereur et reprend sa place auprès du maréchal Berthier. En 1812, c'est la campagne de Russie et sa fin tragique avec la saignée à blanc de la Grande Armée. Pourtant Napoléon insiste, remonte une armée et pénètre

en Saxe et en Prusse. Pour la seconde fois, Stoffel voit un cheval mourir entre ses bottes à la bataille de Bautzen. Il est fait baron de l'Empire après celle de Leipzig. Lorsque l'empereur abdique, le 6 avril 1814, Stoffel est colonel-baron.

Les régiments suisses de Napoléon, empereur, sont alors assermentés à Louis XVIII, roi de France. Les deux frères Stoffel sont affectés au 4^e régiment, mais l'accueil est plutôt froid, car les effectifs sont déjà dépassés. Ils demandent alors à entrer dans les Gardes suisses, mais sans succès. Soudain, c'est le coup de tonnerre: Napoléon débarque le 1^{er} mars 1815 à Golfe-Juan avec mille hommes de troupe. Le 17, il est rejoint par le maréchal Ney, à Auxerre, et le 20, il s'installe à Paris. Subjugués, les frères Stoffel reviennent immédiatement se mettre au service de l'empereur, et ce malgré l'interdiction de la Diète qui ordonne aux quatre régiments suisses de rentrer au pays. L'empereur a besoin de troupes et il envoie un officier auprès de cette dernière afin de la faire revenir sur sa décision.

Le colonel Christoph Stoffel commande alors le 3^e régiment suisse en l'absence de son chef, le colonel Louis de May, en congé, et son frère Augustin, major, obtient un commandement dans celui-ci. Cependant l'envoyé de Napoléon auprès de la Diète, le capitaine Schaller, revient avec l'ordre formel du retour en Suisse des quatre régiments helvétiques. Le comte de Castella, commandant des

Suisses en France, fait aussitôt préparer le départ. Le Colonel Stoffel s'y refuse et décide, en compagnie de son frère, de rester au service de l'empereur.

Le comte de Castella annonce la décision de la Diète à l'empereur, le 2 avril 1815; ce dernier lui assure alors que les Suisses qui désirent rentrer au pays seront libres de le faire. Le lendemain, cependant, le général Fririon passe dans les régiments suisses pour encourager les hommes à rester en France, mais sans résultat. Les deux frères Stoffel essaient à leur tour et proposent au ministre de la Guerre d'éloigner les officiers de la troupe afin de mieux convaincre celle-ci. Le 8 avril, les deux frères haranguent les quatre régiments suisses, en français, tout d'abord, puis en suisse allemand. Ils raccolent ainsi plus de 430 hommes qui vont constituer le 2^e régiment étranger suisse que commandera le major Augustin Stoffel. Tous les autres, obéissant aux ordres de la Diète, rentreront en Suisse.

Christoph Stoffel est nommé adjudant-commandant du maréchal Soult, mais c'est la fin des rêves de gloire de l'empereur car voici la dernière bataille: Waterloo! Augustin Stoffel va s'y distinguer avec les hommes de son régiment, en tentant, par trois fois, mais sans succès, de franchir la Dyle sur le pont de Wavre.

C'est la défaite. Le 21 juin 1815, Napoléon abdique pour la seconde fois. Les Anglais, devenus prudents, exilent sur l'île de Sainte-Hélène ce

Corse fougueux qui avait pratiquement conquis l'Europe. Il y décédera le 5 mai 1821. Les armées alliées entrent alors dans Paris et replacent Louis XVIII sur le trône de France.

La disgrâce

Le nouveau régime va prendre des mesures sévères contre les officiers félons qui suivirent Napoléon pendant les Cent-Jours. Fouché, ministre de la Police, l'homme qui traverse toute cette période troublée de l'histoire de France sans y perdre de plumes, décide d'inculper 18 chefs militaires de haute trahison, le 24 juillet 1815. Ils seront fusillés, avec, à leur tête, le maréchal Ney; une seconde mesure prévoit le bannissement de 38 autres officiers, mais le roi la ramène au nombre de 8, et parmi la liste figure le nom de Stoffel. Lequel des deux frères? La justice est aveugle, qu'importe, que l'un des deux s'en aille! C'est finalement Christoph qui s'exile en Pologne.

Le 6 septembre 1815, le licenciement des 8 régiments étrangers créés par Napoléon est réglé par une ordonnance royale: les hommes peuvent choisir; soit ils rentrent dans leur patrie, soit ils s'engagent dans le Royal étranger. Pour les Suisses, c'est en août 1815 que la Diète va prendre une décision à leur sujet: ils seront punis! Voici le texte des mesures prises à leur encontre:

«Les individus qui avaient été au Service du Roi de France dans les quatre Régiments suisses et qui ont

manqué à leur devoir envers le Roi et leur Patrie en formant un corps de troupe armé au service de l'usurpateur sont déclarés par la Diète indignes du nom de Suisse et de l'indigénat suisse.»

La Diète possédait ses indicateurs et était même renseignée sur la conduite des officiers subalternes. On peut le constater en consultant un rapport conservé aux archives du canton d'Argovie dont voici deux extraits concernant deux adjudants-majors:

Pour le premier, en Suisse alémanique: «... venant de recevoir la décoration de S.M. Louis XVIII, a incité les soldats à l'insubordination et les a engagés à prendre parti pour Napoléon par toutes les séductions possibles.»

Le second, un Vaudois: «... a tenu beaucoup de propos contre les officiers supérieurs, a fait même plusieurs menaces. A incité beaucoup de soldats à ne pas suivre leurs chefs et les a poussés à servir Napoléon en employant tous les genres de séductions: vins, filles, argent et promotions.»

Le justificatif d'Agén

C'est en septembre 1815 que les officiers du régiment Stoffel apprennent cette sentence, parue dans le journal de Zurich. Consternés, ils décident de répondre à la Diète par un Mémoire justificatif dont voici une traduction simplifiée:

«Suite à de nombreuses attaques contre les Suisses restés au Service de la France, voici des explications sur

notre décision. Nous réagissons vivement contre l'attitude hostile de la Haute Diète à notre égard, car notre prise de position a toujours été honorable et nous ne sommes pas des criminels. On nous traite de déserteurs! C'est faux! Nous avons été fidèles au Roi pendant la Révolution et après le départ de celui-ci, nous avons attendu les ordres dans nos casernes. Cette attente fut anxieuse, car beaucoup parlaient de rapatriement, ce qui signifiait le chômage pour nous. Le capitaine Schaller, de retour, à Paris, rapportait l'ordre de retour en Suisse pour nos Régiments. Pour nous, il y avait deux solutions: soit obéir et être licenciés, soit demander une nouvelle incorporation. Nous avons donc décidé de continuer à servir la France, mais jamais nous n'avons contraint personne à nous suivre et nous formons un nouveau Régiment suisse encadré et discipliné. Notre attitude n'a rien de répréhensible et nous vous demandons de le reconnaître.

»Nous avons traversé avec honneur toutes les récentes épreuves de la France et la condition de soldat est notre seul métier. Le service mercenaire est une vieille tradition suisse et nous ne voyons aucune raison véritable à notre retour au Pays.

»Dans l'affaire qui nous concerne, comme soldats, nous n'avons pas à nous occuper de la politique intérieure de la France, mais à obéir à son chef. Tant que notre métier respecte notre Honneur, nous évitons d'être chô-

Aita d. 10 avril 1816

Le Colonel Stoffel,
du canton de Tourgovie, et les
Officiers Suisses, restés au service
de France, ont l'honneur de trans-
mettre à Messieurs les Membres
du Gouvernement du Canton
d'Argovie.
Six exemplaires du mémoire justifi-
catif, adressé par eux à la Haute
Diète, dans le mois de Septembre
de l'année dernière.

Argen, le 25 Mars 1816.

*Lettre d'accompagnement du fameux mémoire justificatif adressée au Gouvernement
du canton d'Argovie, en mars 1816.*

meurs. Peut-être que le destin nous avait menti et nous sommes déjà assez punis ainsi. Ne nous reprochez pas d'avoir suivi Napoléon, il fut notre Général et c'est tout. Un soldat ne fait pas de politique, il est un outil et obéit à celui dont il porte les couleurs. Pendant tous ces événements, nous fûmes coupés de toute information et nous n'entendîmes parler de l'attitude de la Haute Diète que fort tard. Après la capitulation de Paris, nous attendîmes les ordres du Roi, mais en vain. Nous avons donc la conscience tranquille.

»Pour tout cela, serons-nous moins bien traités que les autres mercenaires suisses? En 1799, des Suisses ont servi la Grande-Bretagne contre la loi. Il en fut de même pour le Régiment de Wattenwyl, en 1814. A tous, on leur pardonna. Nous, nous avons toujours respecté la loi.

»Les journaux français nous attaquent, mais nous ne répondrons pas. Il paraît que la Diète nous retire notre nationalité: nous ne pouvons pas croire à cette nouvelle des journaux et nous gardons confiance en nos autorités auprès desquelles nous avons l'espoir de trouver grâce. Nous sommes fiers d'être Suisses et nous ne nous écarterons pas de notre devoir, mais nous ne sommes pas coupables. Si l'Histoire juge les hommes, alors tant mieux pour nous, car nous raconterons notre histoire à l'Europe.»

Agen, le 12 septembre 1815

Ce justificatif a été imprimé, en allemand, chez Reymond Noubel, à

Agen, le 2 janvier 1816. Augustin Stoffel le fait parvenir aux cantons en mars de la même journée, mais la Diète demeure inflexible, les «mercenaires» seront punis! Augustin deviendra citoyen français, le 11 mars 1818.

Son frère Christoph est toujours en exil. Il demandera et obtiendra son retour en France au début 1818. Il est incorporé dans le corps royal d'état-major, avec le grade de colonel, le 27 mai. Cependant, la Diète, qui ne l'a pas oublié, apprend cette nomination et proteste vivement auprès du duc de Richelieu, malgré le fait que Christoph Stoffel soit devenu citoyen français depuis décembre 1817. Il sera suspendu de ses fonctions jusqu'au moment où il pourra se justifier vis-à-vis des autorités suisses. Christoph Stoffel va s'expliquer longuement dans un rapport qu'il fait parvenir en Suisse le 20 juin 1818. La Diète va s'occuper de son cas en septembre et, malgré une vigoureuse intervention du député thurgovien en sa faveur, elle refuse ses explications et il est mis en disponibilité à partir du 1^{er} janvier 1819.

Un an plus tard, le baron Christoph Stoffel est réincorporé dans l'armée française et nommé chef de l'état-Major de la 10^e division, puis de la 17^e, en avril 1820. En 1823, il est en Espagne avec le 5^e corps d'armée des Pyrénées et commandera notamment le fort San Fernando de Figueras.

Avec l'avènement de Louis-Philippe et de la monarchie bourgeoise, les vieux serviteurs de l'Empire retrou-

vent leurs droits. Christoph Stoffel, colonel en retraite depuis décembre 1825, reprend du service comme chef d'état-major de la 4^e division. Nous avons vu plus haut comment il avait été choisi pour prendre le commandement de la Légion.

La mort de Christoph Stoffel

Le 1^{er} avril 1832, soit une année après la création de la Légion, le colonel Stoffel passe le commandement de celle-ci au colonel Combes. Elle avait auparavant été inspectée, le 3 septembre 1831, et Stoffel avait reçu des louanges pour sa rapide organisation: cinq bataillons sont présents sur la terre africaine. Les 1^{er}, 2^e, 3^e et 5^e bataillons sont stationnés à Alger, le 4^e, à Oran. Guerriers-constructeurs, les légionnaires vont assécher les marais, ouvrir des routes, construire des fortifications. Les hommes couchent sous la tente ou en plein air, bien souvent. Le travail dans les marais est pénible et les fièvres font des ravages dans les rangs.

Le colonel Stoffel, quant à lui, va encore commander la place de Saint-Omer et le dépôt de prisonniers hollandais. En 1835, il sera commandant de la place de Toulon, et ce jusqu'en 1841. Il décède finalement le 4 juillet 1842, à Passy. Il avait 62 ans.

Ainsi la Légion étrangère était née, en 1831. Et c'est un Suisse, naturalisé Français par les contraintes de l'Histoire, qui la porta sur les fonds baptismaux!

Que penser aujourd'hui de l'attitude de cet officier suisse au service de la France, condamné pour sa participation aux Cent-Jours, en compagnie d'autres compatriotes qui acceptèrent de le suivre? Il nous faut peut-être nous reporter à cette époque troublée de l'histoire de l'Europe. Comme nous l'avons vu, ces soldats suisses avaient surtout peur de perdre leur gagne-pain, car le seul métier qu'ils connaissaient était celui des armes. Combien de cadets de familles paysannes devront servir l'étranger comme soldats afin de gagner leur vie, avant que l'essor industriel et économique de notre pays leur offre d'autres possibilités? Ne l'oublions pas en portant notre jugement.

Voici d'ailleurs ce que disait le général Bernelle en parlant des légionnaires suisses de cette époque:

«Ils s'y firent remarquer par toutes les qualités qui distinguent le véritable militaire.»²

Le fils du colonel Christoph Stoffel sera également colonel. Attaché militaire à Berlin, il sera l'auteur d'un excellent rapport sur l'organisation de l'armée prussienne, en 1870. Pour la suite de l'histoire, j'ai retrouvé la trace d'un légionnaire de 2^e classe, tombé le 31 janvier 1953 en Indochine, dans les rangs du 2^e bataillon étranger parachutiste. Il se nommait Amédée... Stoffel!

V. Q.

² *Honneur et Fidélité*. Capitaine de Vallière.

Sources

Honneur et Fidélité. Cap de Vallière.
F. Zahn, édit. Neuchâtel.

La Légion étrangère de 1831 à 1887.
Général Grisot, lieutenant Coulombon.
Librairie militaire Berger-Levrault et Cie.
1888, Paris.

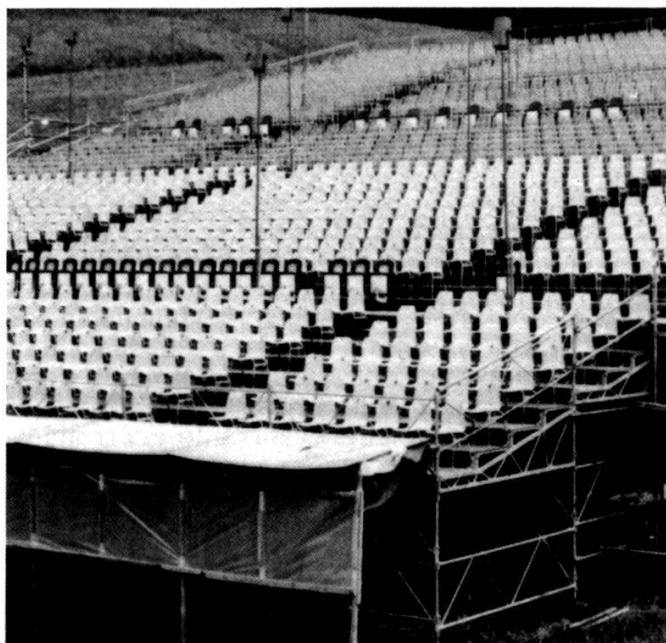
Encyclopédie d'histoire et de géographie.
Larousse.

Revue historique des Armées. Numéro
spécial 1981.

Historia. Numéro spécial 414 bis
Livre d'Or de la Légion étrangère (1831-
1976). J. Brunon, G.-R. Manue, P. Carles,
Charles-Lavauzelles. Paris-Limoges.
Travaux de M. Willi Schädler, Arbon.
Archives cantonales argoviennes.
Archives cantonales thurgoviennes.



Tribunes



Nüssli-Construvit – un concept pour résoudre de manière optimale les problèmes de construction de tribunes.

- possibilités d'utilisation multiples et flexibles
- durées de montage et de démontage réduites grâce à la construction modulaire
- utilisation dans des halles et à l'extérieur



Echafaudages

Tribunes

Scènes

Nüssli-Construvit AG

3250 Lyss

Tél. 032 / 84 70 11

Projets

Vente

Location

Montage